

## Abus de pouvoir...

Auteur: Richard Perreault, consultant en hébergement pour aînés

**Lors de la prise en charge d'un nouveau mandat, un propriétaire me raconte avoir eu un gros problème avec un employé qu'il a congédié. N'acceptant pas d'avoir été mis à pied, l'ex-salarié décide d'aller porter plainte au CLSC local, à la Régie du bâtiment du Québec et au ministère de l'Agriculture, en alléguant que l'immeuble n'était pas conforme, que les résidents étaient mal nourris et que les soins étaient inadéquats. Une enquête est alors ouverte et les problèmes commencent.**

Par la suite, un acheteur potentiel s'intéresse au dossier. Je l'informe que la résidence est sous enquête et je lui remets une copie de tous les documents échangés entre le vendeur et l'Agence de la santé et des services sociaux durant et après l'enquête. Par précaution, l'acheteur en question décide d'évaluer la montagne qu'il aura à monter et les efforts qu'il devra déployer pour rendre à cette résidence ses lettres de noblesse. Il fait l'inventaire des compétiteurs potentiels sur le territoire. Il leur rend une visite d'une façon que tout le monde connaît bien, soit en cherchant une place pour sa mère qui, semble-t-il, doit casser maison.

Après quelques jours de visite, il s'avère que certains propriétaires de résidences concurrentes sont au courant des démêlés de la résidence que j'ai le mandat de vendre. Ces propriétaires répètent à qui veut l'entendre de n'y placer personne puisqu'elle est sous enquête en raison de mauvais traitements. L'acheteur potentiel va jusqu'à rencontrer les gens du CLSC de la région pour se faire recommander des résidences. Celui-ci lui fournit une liste, l'inventaire du secteur, et profite de l'occasion pour informer l'acheteur que la résidence sous enquête n'est pas recommandable, et ce, sans même attendre le résultat de l'enquête qui pourrait bien révéler que la plainte est non fondée.

Cela veut dire que n'importe qui, n'importe où, n'importe quand peut, pour le simple plaisir de se venger, faire le tour des intervenants et déposer une plainte formelle en donnant une raison complètement fausse. Personne ne vérifierait en

premier lieu qui il est et n'évaluerait le sérieux de cette plainte. On étiquetterait cette résidence, on passerait le mot qu'elle n'est pas recommandable. En criant ciseaux, voilà notre résidence sous enquête affligée d'un début de cancer. Est-ce bien la fin de la résidence?

L'acheteur me communique le fruit de ses recherches. Il me dit que tous les établissements de la région dénigrent la résidence en question. Je répète ces dires au propriétaire vendeur. Celui-ci est interloqué. Il me raconte qu'effectivement la plainte a été déposée il y a de cela quelques mois et que l'Agence de la santé et des services sociaux lui a confirmé quelques semaines plus tard que la plainte était non fondée. Cette confirmation fut envoyée au propriétaire vendeur par écrit. Après vérification, donc deux mois après que l'enquête fut close, le seul intervenant avisé fut le propriétaire concerné et uniquement lui.

Le vendeur téléphone à l'Agence de la santé et des services sociaux pour l'informer que le CLSC et les autres intervenants du milieu fournissent de faux renseignements au public. Il a exigé qu'elle fasse le tour du milieu pour faire taire cette fausse rumeur. L'Agence de la santé et des services sociaux a fini par éteindre le feu, et le CLSC a remis la résidence sur la liste des endroits recommandés. Mais les autres propriétaires, employés et personnes à qui on avait affirmé que cette résidence était sur la liste noire ont continué de penser que la résidence en question était de mauvaise qualité et ils projettent à leur tour dans leur environnement une image négative de la résidence.

Si une institution comme le CLSC peut se permettre de tels agissements et prend la liberté de dire ce qu'elle veut sans même avoir la confirmation de ce qu'elle avance, comment devrait-elle réparer les dégâts? Pourquoi ces institutions ont-elles ce pouvoir? Il me semble que la confidentialité devrait être immédiate, surtout lorsqu'il s'agit d'une enquête. Encore une fois, pourquoi ont-elles le droit d'exercer cet abus de pouvoir?

**PERIPAP DESIGN:**  
*Mobilier de salon OSCILLANT!*

**RÉVOLUTIONNAIRE!**  
 Chaise de chambre  
 Oscillante avec frein

Prix: 465\$  
 # 801101

Tel.: 514.916.3232  
 Sans frais: 1.866.299.0998  
 www.peripap.com